

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 5 JANVIER.

On mande du Bas-Rhin prussien, le 30 décembre: On parle ici, depuis quelques jours, de dislocations qui vont avoir lieu dans l'armée prussienne, par suite desquelles des régiments des provinces saxonnes, dit-on, seront placés dans la nôtre, et des régiments du 8<sup>me</sup>. et du 7<sup>me</sup>. corps d'armée partiront pour ces provinces. Les motifs que l'on en donne sont si variés et contradictoires que l'on ne peut les mentionner faute de garantie.

— On écrit de Goettingue, le 29 décembre:

Les municipalités de Munden et de Dransfeld ont fait comme à Osnabruck et à Stadé, leurs réserves aux lettres reversales de foi et hommage. La municipalité de notre ville, hier encore, n'avait pas reçu une seule lettre reversale.

On dit qu'à dater du 1<sup>er</sup>. janvier le régime militaire va cesser et que les choses rentreront dans l'ordre habituel.

On dit aussi que les sept professeurs démissionnés vont réclamer judiciairement le paiement de leur traitement; ils se fondent sur ce que celui-ci leur a été accordé à vie lorsqu'ils ont été appelés à la chaire universitaire. Ce sera la cour d'appel de Cellé qui aura à en décider.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 JANVIER.

On lit dans une correspondance particulière de Constantinople, publiée par le *Morning Chronicle*:

Le bruit s'était répandu depuis quelques jours que le gouvernement de Belgique avait conclu un traité de commerce avec la Porte par la médiation de lord Ponsomby. Cette nouvelle est inexacte. Voici la vérité: L'ambassadeur de Belgique à Londres, avant le départ de Rechid bey, de cette ville, a eu avec lui une conférence sur la question de reconnaissance du gouvernement belge par la Porte. Rechid bey, après son arrivée, ayant obtenu cette faveur de son gouvernement, s'est empressé de la notifier à lord Ponsomby qui avait, à ce qu'il paraît, reçu des instructions à ce sujet.

— Voici un état que nous avons lieu de croire exact du nombre des troupes qui doivent partir d'Halifax pour le Canada aussitôt que les bâtiments seront prêts:

Un régiment de cavalerie, 450 hommes; le 93<sup>me</sup>. régiment de Highlanders, 600 hommes; une brigade de gardes, 2000 hommes; le 65<sup>me</sup>. des Indes Occidentales, 600 hommes; le 23<sup>me</sup>. carabinier à pied et le 7<sup>me</sup>. d'infanterie légère, 1200 hommes; détachemens pris dans les dépôts des régimens actuellement au Canada, à la Nouvelle Ecosse et à New-Bruswick, 900 hommes. Total, 5750 hommes. (*Globe.*)

— On écrit de Lisbonne que la reine dona Maria est une seconde fois enceinte.

— Les journaux de New York ne nous transmettent aucune nouvelle importante des Etats-Unis, si ce n'est que le gouvernement américain se prépare à protéger son territoire. On mande de Washington que, le 14 décembre, la chambre des

représentans a adopté le bill qui autorise le président des Etats-Unis à entretenir des croisières sur les côtes, comme escadre d'observation pendant l'hiver. Le président a déjà commencé à prendre quelques précautions pour faire observer la neutralité la plus stricte sur la frontière, et pour empêcher les citoyens de l'Union de se mêler en rien à la lutte du Canada. Agissant dans le même esprit, nul doute que les croisières n'aient pour mission d'observer la même neutralité sur mer. (*Courrier.*)

On a reçu le 5 à Londres, par la voie de Liverpool et des Etats-Unis, des nouvelles fort importantes du Canada. Il paraît certain que la province supérieure, dont le gouverneur, sir Francis Head, avait cru pouvoir répondre, a pris les armes, ou du moins qu'il s'y est formé un corps nombreux de patriotes, sous les ordres d'un chef appelé Mackenzie, qui a menacé Toronto, capitale de la province.

Suivant d'autres informations, cette ville aurait même été prise par les insurgés qui auraient fait prisonnier le gouverneur et les principales autorités. Mais ensuite des volontaires réunis à la hâte et commandés par le président de la chambre d'assemblée auraient repris la ville et dispersé les patriotes.

Les journaux anglais font remarquer avec raison qu'il y a beaucoup de confusion et même de contradictions dans ces détails. Cependant la nouvelle de la prise de Toronto, s'était, le 8 décembre, très promptement répandue le long de la frontière des Etats-Unis, dans les Etats de New-York, du Maine et de Vermont. Elle était donnée par les capitaines des bateaux à vapeur qui sillonnent le cours supérieur de St. Laurent et les lacs voisins.

La loi martiale a été proclamée le 5 dans le district de Montréal, ce qui prouve que l'insurrection est bien loin d'y être éteinte par la prise des villages de Saint-Denis et de Saint-Charles.

On peut prévoir pour les Canadiens, si la lutte se prolonge, un appui solide que chacun a déjà deviné, le concours des Etats-Unis.

Jusqu'à présent cependant cette puissance paraît vouloir conserver la neutralité la plus absolue.

Le *Courrier* publie, d'après le *Vendicator*, l'adresse des canadiens aux fils de la liberté; on y trouve l'exposition suivante des griefs du Canada contre l'Angleterre; ils consistent:

1. En la nomination comme juges, d'hommes reprochables sous le rapport de l'incapacité ou de l'esprit de parti, et l'on cite pour exemple MM. Gale, Thompson et Flechter. La nomination du premier a été désapprouvée par M. Spring-Rice comme secrétaire au département des colonies, mais elle a été maintenue par lord Aylmer, et il continue à siéger.
2. En l'irresponsabilité des juges devant la chambre des représentans et leur entrée dans les conseils législatifs et exécutifs.

3. En la non existence d'une bonne loi sur le jury, celle qui existait étant expirée, et n'ayant pas été renouvelée grâce à l'opposition du conseil législatif contre les mesures de la chambre des représentans.

4. L'impunité des délinquans et concessionnaires, appartenant au parti officiel, ou qui sont protégés par lui.

5. Le cumul des fonctionnaires.

6. L'existence et la conduite de la compagnie anglaise et américaine, dont l'acte a été passé sans publicité, et au moyen duquel ont passé entre les mains des Anglais des biens-fonds qui auraient dû être soumis au contrôle de la chambre des représentans, et qui a donné les moyens d'introduire dans la colonie des émigrans pauvres et malsains, ce à quoi s'opposait la chambre des représentans, qui a été alors représentée comme hostile à l'émigration anglaise.

7. Le refus de mettre à la disposition de la chambre des représentans, la totalité des revenus de la colonie, ce qui, avec le refus d'un conseil électif et les vices du système judiciaire, forme les trois principaux griefs des Canadiens.

La provocation à la révolte a pour but d'obtenir le renvoi des magistrats et des officiers de milice, et de se réunir en meetings pour faire des remontrances contre les résolutions de la chambre des communes.

### FRANCE. — PARIS, LE 8 JANVIER.

La discussion sur le projet d'adresse a commencé aujourd'hui à la chambre des députés.

M. Gauguier a la parole sur le projet d'adresse.

L'orateur accuse le ministère d'avoir faussé les élections; il y avait, dit-il, 178 fonctionnaires dans la dernière chambre; il y en a 191 dans celle-ci. Il y avait, dit-il, encore douze candidats fonctionnaires aux dernières élections à Toulouse, tous attachés à la cour royale; si ces candidats avaient été élus la cour royale de Toulouse aurait été obligée de chômer pendant 6 mois de l'année.

M. Gauguier vote contre l'adresse.

M. de Sade demande la parole sur le premier paragraphe de l'adresse. Il approuve la politique de conciliation, et dit que le pays électoral a condamné haut et clair la politique suivie précédemment.

M. Guizot: Je demande la parole. (Mouvement de curiosité.)

Il est 4 1/2 heures, la séance continue.

— Le projet d'adresse présenté par la commission de la chambre des députés a causé, assure-t-on, une certaine surprise aux membres du corps diplomatique. Le passage relatif à l'Espagne et la conclusion de ce document auraient surtout frappé les représentans des puissances. Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, ainsi que l'envoyé de Prusse ont expédié hier au soir chacun un courrier à leur cour, avec un exemplaire du projet d'adresse dont ils avaient, à ce qu'on prétend, reçu dès le matin une communication confidentielle.

### FEUILLETON.

#### FRAGMENT DE LA TRAGÉDIE DE CALIGULA.

PAR ALEXANDRE DUMAS

Nous avons reproduit en feuilleton l'analyse de la tragédie d'Alexandre Dumas par M. Jules Janin. Aujourd'hui nous reproduisons une scène de cette tragédie que les journaux français regardent comme une des meilleures de la pièce.

L'action se passe dans une maison de campagne aux environs de Tibur, chez Junia, nourrice de Caligula. Junia, craignant pour sa fille, dont la beauté est remarquable, les prétentions odieuses de l'empereur Tibère, envoya, il y a déjà quelque temps, la belle Stella dans les Gaules. Aujourd'hui que le frère de lait de Stella est sur le trône, Junia a redemandé sa fille et prie ses deux lares (dieux d'or massif qu'elle brisera quelques instans après comme du plâtre) de la lui ramener saine et sauve, et les dieux lares exaucent sa prière. Et voici entrer Stella en compagnie d'Aquila, jeune Gaulois, son fiancé. Stella devenue chrétienne, raconte comme, on va le voir, sa conversion à sa mère:

STELLA.

O! ma mère chérie.

Mon nom n'est plus Stella, je m'appelle Marie.

JUNIA.

Que dis-tu là, ma fille, et d'où vient que le nom.

Que je t'avais donné n'est plus le tien?

STELLA.

Pardon...

JUNIA.

Marie?

STELLA.

Oh! c'est le nom d'une vierge sacrée.

JUNIA.

Mais l'autre était celui...

STELLA.

Qu'une mère adorée

Me donna, je le sais: à ce titre je veux

Le conserver aussi; laisse-les moi tous deux.

JUNIA.

Mais comment!

STELLA.

Le voici. Cette tante si bonne

La mère d'Aquila, possédait à Narbonne

Une maison d'hiver; mais elle avait, de plus, Dans ces champs appelés les champs de Marius, Une villa d'été s'élevant sur la plage; De grands pins la couvraient de fraîcheur et d'ombrage, Silencieux le jour, mais qui, le soir venu, Parlaient avec la mer un langage inconnu. Et moi! je me plaisais, quand de sa fraîche haleine La nuit assombrissait au loin l'humide plaine, A venir lentement au rivage m'asseoir, Et me penchant alors sur l'immense miroir, J'écoutais cette voix solennelle et sauvage Dont j'espérais toujours comprendre le langage!

Puis, quand j'avais cherché long-temps, mon cœur jaloux Ramenant mon esprit à des pensées plus douces, J'interrogeais tout bas cette onde intelligente Qui roule de Marseille au golfe d'Argente, Et je lui demandais si, passant à Bala, Les flots n'avaient pas vu ma mère Junia.

JUNIA.

Chère enfant!

STELLA.

Une nuit qu'en cette solitude,

J'étais restée encor plus tard que d'habitude.

JUNIA.

Comment l'exposais tu seule ainsi, ma Stella?

STELLA.

Oh! ma mère! jamais je n'étais loin. — Voilà Que je vois s'avancer, sans pilote et sans rames, Une barque portant deux hommes et deux femmes, Et, spectacle inouï qui me ravit encor, Tous quatre avaient au front une auréole d'or, D'où partaient des rayons de si vive lumière Que je fus obligée à baisser la paupière; Et, lorsque je rouvris les yeux avec effroi, Les voyageurs divins étaient auprès de moi. Un jour, de chacun d'eux et dans toute sa gloire, Je te raconterai la merveilleuse histoire, Et tu l'adoreras, l'espère; en ce moment, Ma mère, il te suffit de savoir seulement Que tous quatre venaient du fond de la Syrie: Un édit les avait bannis de leur patrie, Et, se faisant bourreaux des hommes irrités, Sans avirons, sans eau, sans pain et garottés, Sur une frêle barque échouée au rivage,

Les avaient à la mer poussés dans un orage. Mais à peine l'esquif eut-il touché les flots, Qu'un cantique chanté par les saints matelots L'ouragan replia ses ailes frémissantes; Que la mer aplanit ses vagues mugissantes, Et qu'un soleil plus pur, réparissant aux cieus, Enveloppa l'esquif d'un cercle radieux!

JUNIA.

Mais c'était un prodige!

STELLA.

Un miracle, ma mère.

Leurs fers tombèrent seuls, l'eau cessa d'être amère, Et deux fois chaque jour le bateau fut couvert D'une manne pareille à celle du désert: C'est ainsi que, pressés par une main céleste, Je les vis aborder.

JUNIA.

Oh, dis vite le reste,

STELLA.

A l'aube, trois d'entre eux quittèrent la maison, Marthe prit le chemin qui mène à Tarascon, Lazare et Maximin celui de Massilie, Et celle qui resta... c'était la plus jolie, Nous faisant appeler vers le milieu du jour, S'informa si les monts ou les bois dalentour Cachaient quelque retraite inconnue et profonde Qui la pût séparer à tout jamais du monde. En chassant, Aquila souvent était entré Dans un antre sauvage et de tous ignoré, Grotte creusée aux flancs de ces Alpes sublimes Où l'aigle fait son aire au dessus des abîmes. Il offrit cet asile, et dès le lendemain Tous deux, pour l'y loger, nous étions en chemin. Le soir du second jour nous touchâmes la base: Là, tombant à genoux dans une sainte extase, Elle pria longtemps, puis vers l'autre inconnu, Dénouant sa chaussure, elle marcha pied nu, Nos prières nos cris restèrent sans réponses: Au milieu des cailloux, des épines, des ronces, Nous la vîmes monter, un bâton à la main, Et ce n'est qu'arrivée au terme du chemin, Qu'enfin elle tomba sans force et sans haleine...

JUNIA.

Comment la nommait-on, ma fille?



Hier au soir, lord Granville aurait, assure-t-on, hautement manifesté dans des salons, où se trouvaient réunis entre autres un grand nombre de pairs et députés, sa satisfaction de l'Esprit qui paraît animer la nouvelle chambre à l'égard des affaires d'Espagne. (Messager.)

— Il y a eu hier chez M. Odillon-Barrot une réunion de députés de l'opposition constitutionnelle. Soixante huit députés étaient présents. Cette réunion avait pour objet de s'entendre sur la direction à donner à la discussion de l'adresse. La séance commencée à midi, n'a fini qu'à plus de quatre heures.

Les députés présents se sont trouvés d'accord pour reconnaître que le paragraphe de l'adresse, relatif à l'Espagne, était plus franc et plus explicite qu'aucune des déclarations précédentes de la chambre des députés sur cette question, et qu'il annonçait un progrès. Il a été convenu que l'on voterait pour ce paragraphe, tel qu'il est dans le projet.

— Le comité de l'intérieur, du conseil d'état est saisi en ce moment de l'examen d'un projet de loi sur la propriété littéraire, qui devra être soumis aux chambres dans le cours de la session qui vient de s'ouvrir.

La loi projetée reconnaît nettement à l'auteur un droit absolu de propriété durant sa vie, et elle garantit après lui à ses héritiers ou ayant-cause une possession de cinquante ans, possession qu'on doit supposer au moins égale à la durée de la génération qui le suivra.

— Le correspondant parisien d'un journal allemand donne à entendre que la duchesse d'Orléans et la duchesse de Wurtemberg ont toutes deux un commencement de grossesse.

— On apprend par le Colibri, capitaine Rolan, arrivé à Bordeaux, venant du Sénégal, que le prince de Joinville avait passé le 2 décembre devant la rivière du Sénégal, se rendant directement à Gorée.

— On lit dans le Journal des Débats :

« Il s'est formé, des débris de la Société des Droits de l'Homme et de celle dite des Familles, une nouvelle association secrète qui paraît aspirer à recueillir leur triste héritage, et prend le titre d'Association des Saisons. L'autorité, ayant appris qu'un nommé Jean, dit Adolphe, ouvrier chapelier, demeurant passage Piquet, se faisait remarquer par l'extrême exaltation de ses sentimens politiques, et se vantait d'ailleurs d'être l'un des chefs de la nouvelle Société; une perquisition effectuée à son domicile a amené la saisie de 250 cartouches, d'une certaine quantité de balles, et de quelques autres munitions.

« Par suite de cette découverte, cet individu a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur du roi. »

— L'on parle beaucoup des bals dansans de l'Opéra; le premier sera donné samedi prochain. On a fait d'immenses préparatifs et l'on n'a rien négligé pour les ramener à leur ancienne splendeur. La salle sera éclairée par trois mille cinq cents bougies; illumination tout à fait babylonienne et féerique: un plancher droit, tout neuf, remplacera le plancher de la scène, dont la déclivité pourrait gêner les danseurs, et mettra le parterre de niveau, précaution qui n'a pas encore été prise; quatre escaliers gigantesques descendront des galeries dans le parterre et faciliteront les communications. Le foyer, réservé à l'intrigue et à la promenade, sera de même que la salle décoré de tentures, comme au bal offert au duc d'Orléans. Par une recherche de confortable bien entendue, le parquet du foyer disparaîtra sous un magnifique tapis bien chaud et bien moelleux.

Deux orchestres, l'un pour la danse, de 100 musiciens, l'autre pour les intermèdes, composé d'instruments de cuivre, au nombre de 60, exécuteront des quadrilles et des airs nouveaux; une ouverture choisie sera jouée au commencement de chaque bal.

On admettra les masques et les costumes de toute époque et de tout pays; cependant, pour ne pas tacher ces splendeurs et ces magnificences, les haillons de Robert Macaire et de son camarade Bertrand seront consignés à la porte; les pos-

tilions, les débardeurs, les forts, les pierrettes et les voleurs éprouveront le même ostracisme.

— On s'occupe en ce moment, dit-on, dans les ateliers du chemin de fer de Paris à Saint Germain, de confectionner une voiture fermée, spécialement destinée au duc et à la duchesse d'Orléans, et au besoin à sa maison. Cette voiture, attachée à la suite des convois lorsque le prince voudrait s'en servir, se trouverait ainsi la plus éloignée de la machine locomotive.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 8.

Les affaires ont été aujourd'hui assez languissantes sur le 5 p. c. et le 3 p. c., et les cours ont très-peu varié; le 5 p. c. était assez offert à 408 1/2 et le 3 p. c. à 79 fin courant. On paraissait croire à la bourse que la rédaction du projet d'adresse devait amener une assez forte baisse sur le 5 p. c. s'il n'est fait aucune modification au paragraphe relatif à la conversion.

Les actions de la Banque de France montent toujours; on les a cotées 2560 fr. Les quatre canaux se sont faits à 4220, et les jouissances à 275. L'actif espagnol a été un peu plus recherché aujourd'hui, et l'on a coté le cours de 21. Les actions de la Banque de Belgique étaient sans affaires à 1455. L'emprunt d'Haïti était demandé à 380.

Il s'est fait beaucoup de transactions en valeurs industrielles; les actions des mines d'Asphalte, de Seyssel, jouissent toujours d'une très-grande faveur; le cours s'est encore élevé dans la bourse de 500 fr., on les recherchait à 3,000 fr., ce qui fait trois capitaux pour un, puisque les actions sont de 1,000 frs.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante:

« Le 29, Basilio Garcia a traversé l'Ebre à Alcanadre, près de Logrono, avec 8 bataillons et 200 chevaux. Mille hommes de cette force ont refusé de passer au gué, et ont déserté ou se sont noyés. »

— Les journaux de Madrid du 31 publient une dépêche du gouverneur de Ciudad-Rodrigo du 27 portant que la faction de Monteja a été battue dans le champ d'Aranuela (province de Plascencia); les rebelles ont eu plus de 40 hommes tués et ont laissé au pouvoir des chrétiens 48 chevaux et un grand nombre d'armes et autres objets.

L'Espagnol dit que le général Manso remplacera Aldama dans la capitainerie générale de l'Andalousie.

La chambre des députés s'est occupée dans la séance du 30 de la seconde lecture de la proposition du comte de Las Navas relative à la suspension de la vente des biens nationaux et à leur répartition. Cette proposition a été remise à une commission spéciale.

Le ministre des finances a aussi présenté un projet sur ce sujet.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 JANVIER.

Un courrier anglais venant de Berlin a traversé cet après-dîné notre ville se rendant à Londres.

— Il paraît, d'après des renseignemens certains, que les troupes hollandaises dans la Zélande viennent d'être augmentées considérablement. (Nouv. de Bruges.)

— Il vient de paraître une lithographie représentant le train des waggons-Dietz, tels qu'ils sont destinés au nouveau service de messageries à établir entre Bruxelles, Gand, Lille et Paris. Quatre chevaux y traînent 5 voitures couvertes contenant ensemble 72 voyageurs. Elles sont en tout semblables à celles que l'on a vu manœuvrer avec succès l'été dernier à Bruxelles et récemment encore à Paris.

— Ces jours derniers, 10 braconniers ont fait feu sur la gendarmerie dans l'arrondissement de Tarnhout. Le brigadier d'Herenthals et un gendarme ont été blessés. La justice informe. Deux des braconniers ont été arrêtés.

Bruxelles, 9 janvier (trois heures). — La bourse n'a pas été très animée, toutefois les cours étaient bien tenus, sauf ceux de l'Etat offert: le 5 p. c. à 401 1/4, le 4 p. c. 93 3/4. Société Générale titres en nom

traités à 802 restent 801 A., certificats au porteur émission de Paris 1703; Société de Mutualité 1130 (113); Société Civile 1055 (105 1/2) et A., demandée après la cote; Banque de Belgique 1440 (144); Actions-Rentes 1052 50 (105 1/2) P.; on dit que le dividende de ces actions s'élève à 2 3/4 p. c. (27 fr. 50); Banque Foncière nouvelles obligations 1007 50 (100 3/4) A.

L'actif espagnol est en voie de hausse, les transactions ont été nombreuses et importantes, coté 19 7/8 A., 20 P., on a fait 20 à la clôture, pour d'assez fortes parties.

Le froid a occasionné une reprise sur l'huile de colza, elle est en hausse; comptant fl. 46 sans vendeurs; mai fl. 46 à 46 1/2 février 46 1/4. L'huile de lin sans variation.

Avvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 20 A.; au comptant.

LIEGE, LE 10 JANVIER.

AVIS.

La nécessité d'introduire des améliorations typographiques dans l'impression de notre journal, se faisait sentir depuis longtemps, et nous avions le projet de les réaliser pour le 1er janvier prochain. Mais les nombreuses dispositions que nécessite l'exécution de cette mesure, ne nous permettant pas de le faire pour cette époque. Ces améliorations ne pourront avoir lieu que dans le courant du 1er trimestre 1838. Ainsi avant la fin de ce trimestre le Politique sera imprimé en caractères entièrement neufs. L'adoption de ce nouveau mode d'impression n'est pas le seul changement que nous nous proposons d'effectuer. Nous avons résolu d'apporter, au format du journal, différentes modifications qui nous permettront de donner plus de développement à la publication des nouvelles, et surtout à la rédaction. Malgré le surcroît de dépenses qu'entraîneront nécessairement ces améliorations, le prix de l'abonnement ne sera pas augmenté.

LE CARLISTE ET L'ORANGISTE.

Si nous avons ignoré, jusqu'à présent, la différence qui existe entre un représentant de l'opinion carliste, en France, et un partisan de la maison d'Orange, en Belgique, le discours que vient de prononcer M. Dreu-Bréz à la chambre des Pairs, dans la discussion de l'adresse, nous l'aurait suffisamment fait connaître.

Le carliste, malgré ses antipathies révolutionnaires, aime son pays: il est Français avant tout: la dignité, l'honneur, la gloire de la France lui sont chers et précieux; les drapeaux de Fontenoi, d'Austerlitz et de Constantine, il les adopte, il les environne d'un même respect, il les salue avec un même sentiment d'orgueil. Il s'incline devant le Musée de Versailles comme devant la colonnade de Louvre; il signale à l'étranger la route du Simplon avec une admiration égale à celle qu'il montre pour l'établissement de vastes chemins de fer dont la main de Louis-Philippe va sillonner la France; tout ce qui tend à rehausser l'éclat de son pays, à augmenter la prospérité de la France, il l'accueille avec faveur, il se fait un devoir d'en provoquer, et d'en hâter la réalisation.

L'orangiste, au contraire, hait son pays. Il n'existe point pour lui de Belgique; il est entièrement étranger au sentiment de l'honneur national; le peuple belge, à ses yeux, n'a ni passé glorieux à invoquer, ni avenir brillant à espérer; il est dépourvu de tous les attributs de force et de puissance qui caractérisent une nation indépendante; il est lâche et vil; il est pauvre et misérable; les victoires de Septembre, arrosées du sang de tant de Belges, l'orangiste les flétrit; il crache sur les ossements de nos frères morts pour la liberté; il poursuit leurs mânes de ses injures et de ses outrages; la défaite du mois d'août, il l'exalte, la célèbre avec tout le faste d'un langage empreint d'un mépris orgueilleux; il se félicite d'avoir une tâche à montrer sur nos drapeaux; il se fait gloire de déployer aux yeux de l'étranger une page humiliante de nos annales. Les garanties constitutionnelles qui le protègent, il les foule aux pieds; il ne reconnaît point l'empire de nos lois; s'il s'y soumet, c'est par force; il lui tarde de pouvoir en secouer le joug, et, pour hâter ce moment, il fait chaque jour un appel aux bayonnettes étrangères; il mendie, auprès de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie même, une intervention armée. Que lui importent la dévastation et la ruine

de contempler, agités par tant de craintes et d'espérances, cet affreux duel qui allait s'accomplir dans ces eaux encore rougies du sang d'un de leurs camarades! Les marins rassemblés concentrèrent toute leur vie dans le regard... Leur courageux compagnon et l'énorme requin sont en présence.

Affamé et excité peut être par son premier succès, le monstre s'avance en battant l'eau de sa queue, vers la nouvelle victime qu'il vient d'apercevoir. Mais le marin a déjà tout son sang froid, il se tient dans une position avantageuse à toute agression, et son bras, armé du couteau qu'on voit briller dans la mer, se tient en arrêt et se dirige vers le requin. L'homme est immobile, mais le monstre s'approche toujours. Grandis tous deux par l'optique causée par le volume d'eau qui les sépare de la surface, cette terrible lutte qui se prépare entre les deux adversaires a quelque chose de surnaturel et de formidable qui jette dans l'âme une émotion pleine de terreur... Le requin a ouvert la gueule, mais le matelot a plongé pour l'éviter.

Les mouvements du requin ne sont pas agiles comme ceux de la plupart des poissons; ils se remuent avec lenteur, et la conformation singulière de sa tête le contraint à se retourner presque sur le dos pour que sa gueule placée à quelque distance de l'extrémité antérieure de sa tête, puisse atteindre la proie sur laquelle il se dirige. Cette particularité, connue du courageux matelot, était l'objet de son attente, et il comptait pour le succès de son hasardeux projet.

En effet, près de l'atteindre, le monstre s'était retourné sur le dos; le marin l'avait évité en plongeant lestement, et plusieurs tentatives du requin, de plus en plus animé, avaient eu un résultat semblable, grâce à la souplesse et au sang froid du jeune matelot.

Enfin, profitant d'un instant où son adversaire se retournait plus lentement que de coutume, l'intrépide marin lui plongea violemment son large couteau dans la gorge. Des flots de sang teignirent la mer, et des battemens de queue, en agitant la surface, redoublèrent l'anxiété de l'équipage, qui avait peu à peu cessé de pouvoir juger de l'issue de cette lutte affreuse, à mesure que dans leur jointe les deux adversaires s'étaient éloignés du bâtiment. On vit du sang; a qui était-il? à leur camarade ou au monstre? Le duel opiniâtre, dont témoignait l'agitation de l'eau à quelque distance, aurait-il eu un dénouement heureux ou déplorable?

L'anxiété était à son comble, quand enfin, reprenant la surface pour nager vers son navire, l'héroïque matelot parut en trouvant l'eau avec sa tête ensanglantée. Mais peu à peu la mer, en frappant le navigateur, lava son front du sang de son formidable adversaire, et mille acclamations accueillirent le log du bord le vainqueur du requin, dont la carcasse expirante battait encore au loin la surface rougie par ses dernières convulsions.

Cet homme intrépide s'appelle Vidoulier. Il est aujourd'hui embarqué sur un navire de l'état, dans l'arrondissement de Cherbourg.

STELLA.

Madeleine, Ma mère! Cette femme insensible aux douleurs, Avait pourtant, parmi les parfums et les fleurs, Au sein des voluptés par le ciel condamnées, Dépensé le trésor de ses jeunes années; Mais dans ses faux plaisirs le malheur apparut: Son frère bien aimé, malgré ses soins, mourut. Pour la première fois, la prière à la bouche, Elle veillait auprès de la funèbre couche, Pleurant et gémissant, lorsqu'elle apprit soudain, D'un homme nommé Jean, qui venait du Jourdain, Qu'allait bientôt passer, allant à Samarie, Celui qu'on appelait Jésus fils de Marie, Prophète vénéré, que le peuple en tout lieu, Suivait avec amour, en criant: Gloire à Dieu! Car cette homme, puissant à briser les obstacles, Comptait depuis longtemps ses jours par des miracles. Madeleine était faible: elle alla vers le port, Et tombant à genoux, cria: Mon frère est mort!... Mort!... et si cependant vous vouliez, sa paupière, Quoique close à jamais, reverrait la lumière; Car votre voix commande aux mers, aux aquilons, A la vie, à la mort!... Jésus lui dit: Allons. Ils vinrent; ô douleur! déjà des mains fidèles Avaient enseveli les dépouilles mortelles. Madeleine en pleurant tendit au ciel les bras! Mais le Sauveur lui dit: Femme, ne pleure pas. Et, marchant aussitôt vers le sépulcre avare, Où pour l'éternité s'était couché Lazare, Jésus, devant la foule immobile d'effroi, Dit, étendant la main: Lazare, lève-toi!... A peine eut retenti cette voix tutélaire, Que, brisant de son front le marbre tumulaire, Lazare, obéissant au cri qui l'appela, Se dressa dans sa tombe, en disant: Me voilà! Alors à ce spectacle, éperdue, hors d'haleine, Joyeuse et repentante à la fois, Madeleine Courut vers sa maison, et prenant au hasard Un vase précieux plein de baume et de nard, Elle le versa tout au genoux du prophète, Et jusque dans la poudre humiliant sa tête, Et murmurant tout bas de pénibles vœux, Elle essuya ses pieds avec ses beaux cheveux... Mais, prenant en pitié cette sainte détresse, Le Sauveur releva la sainte pécheresse, Disant, il te sera par un Dieu désarmé

Beaucoup remis, ô femme, ayant beaucoup aimé...

JUNIA.

Sans doute on éleva des autels à cet homme?

STELLA.

Ma mère, il fut traîné chez le préteur de Rome; Car il disait tout haut que le faible et le fort Sont égaux devant Dieu comme devant la mort; Et lorsqu'il ne pouvait, par d'ouvertes paroles, Exprimer sa pensée, alors ses paraboles Poursuivaient les puissans... les puissans eurent peur! Ils dirent que c'était un prophète trompeur! Sa mort fut résolue, et sur son existence Un juge se trouva qui rendit la sentence: Mais au regard des Juifs, au Calvaire assemblés, Tandis que les bourreaux, par la haine aveuglés, Croyaient clouer ses bras contre une croix immonde; Ma mère!... ils étendaient ses deux mains sur le monde; Voilà l'homme divin dont j'ai reçu la loi: (Se mettant à genoux.) Si j'ai failli, ma mère, alors pardonne-moi!

DUEL D'UN MATELOT AVEC UN REQUIN.

Un brick de Granville venait de mouiller dans la rade de la Barbade. A peine ses voiles furent elles serrées, que l'équipage presque entier se jeta à la mer pour se délasser, par la nage et les plaisirs du bain, des travaux qu'il avait accomplis pendant une traversée fort rude. Mais à peine quelques-uns de ces marins avaient ils plongé plusieurs fois, qu'on signala du bord un requin qui avançait à grands coups de nageoires. Tous les matelots s'approchèrent du navire en se cramponnant aux cordages pour y monter; mais un d'eux, moins prompt que ses camarades, est joint à temps par le monstre qui, à l'instant où l'infortuné allait toucher une chaloupe, lui enleva une cuisse d'un seul coup de son effroyable gueule. Hissé à bord, le marin expira en quelques minutes.

Pendant l'agonie du malheureux, un jeune matelot, son ami d'enfance et son compatriote, s'approcha du moribond; et donnant cours à sa douleur, promit à ses camarades assemblés d'en tirer vengeance. « Il était de la même ville que moi, disait-il, sa mère m'aimait comme son fils, nous ne devons pas nous quitter ainsi; je vais te venger, mon pauvre frère, ou bien je mourrai comme toi! »

En achevant ces paroles, il descend précipitamment dans le logement de l'équipage, d'où il remonte bientôt nu et le bras armé d'un redoutable couteau de cambuse. A peine a-t-on pu juger de son dessein, qu'il a franchi le parois, et qu'il tombe à la mer.

Ce fut un bien palpitant spectacle pour les matelots, croyez-le, que



de la Belgique, pourvu que ses doctrines triomphent ! Les bienfaits d'une administration sage et pacifique, il les nie ; la prospérité toujours croissante de nos provinces, il la nie ; tout ce bien être n'est qu'une illusion d'optique ; l'établissement du chemin de fer est une jonglerie ; les arts, les sciences, les lettres tombent en décadence ; il le voit, il croit du moins le voir, et il s'en applaudit, et s'il pouvait disposer des éléments, il les déclainerait contre nous, pour anéantir le peuple rebelle qui osa s'affranchir de la domination de l'étranger.

Ces différences caractéristiques entre le carliste et l'orangeiste démontrent à l'évidence, que l'un, même dans ses plus grands écarts, obéit à des convictions personnelles, tandis que l'autre n'est que l'instrument salarié des rancunes et des haines de l'étranger.

Le 3 novembre dernier, le sieur Ernest Parren, brasseur à Thorn (Limbourg), disparut de son habitation : le 8 décembre suivant, un cadavre fut retiré de la Meuse, et reconnu pour celui de ce malheureux.

Le lendemain il fut transporté et déposé au cimetière de sa commune ; comme il était fort tard, l'inhumation fut remise au jour suivant ; pendant que les fossoyeurs étaient occupés de ce dernier soin, survint le curé qui, d'un ton impérieux et courroucé, leur ordonna de s'arrêter, et leur désigna, hors de l'enceinte du cimetière, un lieu non béni où ils auraient à enterrer le corps. Malgré les prières et l'opposition de la veuve Parren et de ses enfants, cet ordre fut suivi ; le corps fut retiré de la fosse où il gisait déjà et inhumé ailleurs. Les cérémonies religieuses furent refusées aux supplications de la famille. Ce ne fut pas tout. Des menaces de vengeance furent adressées à la veuve et aux orphelins du défunt au lieu des consolations dues à leur malheur, et la chaire sacrée, d'où, en de pareils moments surtout, ne devraient descendre que des paroles de pardon et de paix, retentit de tout autres accents.

Quel était le motif de cet oubli de l'indulgence et de la modération qui sont si bien pourtant dans l'esprit d'une religion d'amour et de charité ? Quelque tems avant sa disparition, Parren était devenu taciturne et sombre ; ses facultés avaient paru s'altérer, et l'on attribuait ce changement aux embarras que l'on présumait être survenus dans ses affaires. De là le soupçon qu'il avait mis volontairement fin à ses jours ; de là aussi l'emportement et la conduite du desservant de Thorn.

On peut se demander, non si cette conduite est pieuse et chrétienne, lorsqu'il n'existe qu'une simple supposition qui ne permettait pas de flétrir la mémoire du défunt, car à cette question il ne peut y avoir, dans la bouche et le cœur des honnêtes gens, qu'une réponse ; mais on est fondé à se demander si les curés ont pleine puissance sur ce qui concerne les inhumations et les cimetières ; si cet objet n'est pas réglé par les lois et soumis, en certains points, à la surveillance de l'autorité civile ; si enfin le fait de déterrer un cadavre pour l'enterrer ailleurs, contre le gré de l'administration municipale et de la famille intéressée, ne constitue pas un délit de violation de sépulture punissable dans notre législation ?

Nous soumettons ces questions à l'examen du parquet du tribunal de Ruremonde, et au besoin nous appellerions sur elles l'attention du parquet de la cour de Liège.

Nous avons publié, avant-hier, un arrêté de la députation du conseil provincial, qui détermine la taxe imposée sur les chiens, nous y avons remarqué que, dans la réduction de l'ancienne valeur monétaire, la députation a conservé les fractions de francs. Ainsi au lieu d'un, deux et quinze florins, on y trouve 2 francs 12 centimes, 4 francs 24 centimes, 31 francs 75 centimes. A l'inconvénient de faire revivre ainsi l'ancien système monétaire hollandais, à celui de rendre plus laborieuse et plus compliquée la comptabilité financière qu'on devrait s'attacher à simplifier, se joint celui de rendre les erreurs au préjudice du contribuable plus faciles, et nous dirons même les petites concussions trop ordinaires. Quand elles n'existeraient nulle part, encore serait-il bon d'en éloigner jusqu'au soupçon de l'esprit des contribuables, déjà trop disposés à s'y livrer ; car on ne saurait croire combien il tourmente, il irrite ; le contribuable aime à savoir au juste ce qu'il doit payer et à pouvoir établir lui-même et facilement son compte ; quand il lui faut calculer, échanger pour payer, et recevoir son reste, la défiance le prend aisément ; c'est pour cela qu'en général les centimes additionnels sont une mauvaise chose ; le peuple n'y comprend rien ; il ne sait pas pourquoi on le force à payer au-delà du principal et soupçonne vite la probité de celui qui exige davantage.

Le cadavre en putréfaction d'un jeune enfant a été trouvé hier, sur l'île St. Léonard, déposé, paraît-il, par les eaux de la Meuse.

Selon l'avis des médecins requis par la police de procéder à l'autopsie, l'enfant doit avoir vécu quelques semaines après sa naissance.

Voici l'ordre du jour de la convocation du conseil communal, pour vendredi et samedi prochain :

1. Continuation de la discussion du budget de la ville pour 1838.
2. Délibération du bureau de bienfaisance relative à des offres faites par M. de Bronckart, au sujet d'une contestation pour une demi verge de terre.
3. Délibération de la commission du Mont de Piété, tendante à être autorisée à acquitter divers états sur le fonds des dépenses imprévues.
4. Nomination des trois membres du conseil qui feront partie du comité d'inspection de la nouvelle école normale.

Voici le résumé des nouvelles de Londres du 6 janvier : Sur l'état des revenus de l'année en Angleterre, il y a eu,

relativement à l'année précédente, une diminution de 1,900,353 liv. st. Sur le trimestre correspondant de 1836 à 1837, il y a eu une augmentation de près de 213,137 liv. st. La principale diminution paraît avoir porté sur l'accise et l'augmentation sur les douanes. Les postes présentent une augmentation de près de 28,000 liv. st. sur l'année.

Un commandement dans le Canada a été offert au major général sir Thomas Pearson, anciennement colonel du 23<sup>e</sup> régiment.

On parle toujours de grands renforts de troupes à envoyer contre les insurgés.

Les dernières nouvelles arrivées à Londres du Canada, présentent ce pays comme étant toujours dans le même état ; l'insurrection s'étend, la répression a peu de succès.

Dans la journée du 5, à Londres, un brouillard tellement épais s'est répandu sur la ville que beaucoup d'accidents ont eu lieu : des voitures brisées ; des personnes blessées, d'autres noyées dans la Tamise, des bateaux à vapeur obligés de suspendre leur marche.

Les lettres de Valparaiso (Chili), du 13 octobre, annoncent que l'escadre préparée depuis longtemps est enfin partie pour les Intermedios ; elle se compose de six vaisseaux, ayant à bord 6000 hommes de troupes assez bien équipées ; ainsi, la campagne contre les Péruviens est ouverte malgré tous les efforts de la diplomatie anglo-américaine.

— On écrit de Louvain, le 6 janvier :

« Notre ville aura cet hiver une représentation dramatique chaque semaine. La troupe de Gand, sous la direction de M. Delacroix, y viendra jouer tous les mercredi. Grâce en soient rendus aux chemins de fer qui permettent de si rapides déplacements. »

— La Société de la Nouvelle Haie vient de reprendre ses travaux, qui avaient été suspendus pour cause de réparations. Le prix de la voiture de charbon qui était antérieurement de vingt-huit francs, a été fixé à vingt-cinq. De semblables dispositions ne peuvent produire que les plus heureux effets, au moment où le froid se fait si vivement sentir. Nous espérons qu'il pourra en être de même dans les autres exploitations, car nous pensons que plusieurs houillères touchent à la fin de leurs travaux d'extension et pourront bientôt livrer des houilles à l'industrie et aux besoins domestiques.

— Tout le monde connaît l'immense fortune du prince d'Artemberg et ses vastes possessions. On assure que le nombre de personnes qui sont attachées à ses intérêts ou à son service s'élève à plusieurs centaines. Lorsque le prince habite Bruxelles, soixante dix à quatre vingt personnes sont réunies dans son hôtel.

— Le conseil communal de Verviers a voté à l'unanimité, pour subvenir aux indemnités du chef des pillages, un emprunt de 250 mille francs, remboursable en 25 ans et amorti par fraction de 10,000 frs. annuellement, au moyen de cinq centimes additionnels sur les contributions directes.

— Le 23 décembre, M. le gouverneur a demandé aux collègues des bourgmestre et échevins la liste pour 1838 des personnes admises à l'art de guérir. Cette liste doit être produite pour le 25 janvier.

— Le 29 décembre, la députation du conseil provincial a appelé l'attention des autorités rurales sur les réglemens relatifs à l'entretien et à la police des chemins vicinaux, ainsi qu'à l'élagage des haies et des arbres qui les bordent. Cette partie du service public laisse beaucoup à désirer dans plusieurs communes, surtout dans celles dont les habitations ne sont point agglomérées. Des mesures de rigueur seront prises contre les propriétaires ou locataires qui ne se conformeront pas aux prescriptions des arrêtés en vigueur.

— On avait soulevé la question de savoir si, en cas de restitution de l'amende de 60 francs, déterminée par la loi du 2 janvier 1835, sur la garde civique, cette restitution doit avoir lieu intégralement, ou bien si l'administration de l'enregistrement a le droit de prélever sur cette amende 5 p. cent pour frais de régie.

M. le ministre des finances, ayant été saisi de cette question, a décidé que cette retenue ne peut pas être considérée comme illégale et qu'elle doit être opérée sur les amendes en question comme sur les autres amendes attribuées aux communes.

Le *Journal des Flandres* publie la pièce suivante :  
*Les archevêques et évêques de la Belgique à MM. les curés de leurs diocèses.*

« Messieurs, nous avons appris avec peine que parmi les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale, il y en a qui croient qu'ils peuvent sans blesser leur conscience, se faire recevoir dans les associations des francs-maçons, et en fréquenter les réunions.

« Comme il est de notre devoir d'empêcher qu'une erreur aussi nuisible au salut des âmes ne se propage, nous venons vous prier, messieurs, de porter à la connaissance de vos paroissiens, en publiant notre présente circulaire au prône, que les associations de francs-maçons qui existent dans vos diocèses, sous quelque dénomination que ce soit, tombent sous les défenses expresses et les condamnations portées par les souverains pontifes d'où il résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part, ou de les favoriser d'une manière quelconque, et que ceux qui le font sont indignes de recevoir l'absolution, aussi longtemps qu'ils n'y ont pas sincèrement renoncé.

« Vous continuerez vous-mêmes, messieurs, à tenir ce principe pour règle invariable de votre conduite dans les fonctions de saint ministère. Vous profiterez avec prudence des occasions que ces fonctions vous offriront, pour exhorter vivement et supplier même en votre nom ceux de vos paroissiens qui ont eu le malheur de prendre part à ces associations illicites, de revenir promptement sur leurs pas : vous leur direz que rien ne peut les dispenser d'obéir à la voix de leur pasteur, de leur évêque, et surtout du souverain pontife,

chef suprême de l'église de Jésus-Christ, aux décisions duquel on doit se soumettre en tout ce qui regarde le salut, si l'on veut être chrétien : car celui qui n'écoute pas l'église, dit le sauveur, doit être regardé comme un païen et un publicain. Math. 18 v. 17.

« Recevez, messieurs, l'assurance de notre sincère affection.

Donné en décembre 1837.  
+ Englebert, archevêque de Malines. + Corneille, évêque de Liège. + François, évêque de Bruges. + Gaspar Jos., évêque de Tournai. + Nicolas Joseph, évêque de Namur.  
Pour monseigneur l'évêque de Gand :  
G. de Smet, vic. gén. L. Sonnevill, vic. gén.

Nous apprenons, ajoute le *Journal des Flandres*, que d'autres pièces fort importantes ont été communiquées par l'administration diocésaine à MM. les doyens et curés.

D'abord, une copie du texte latin, imprimé à Rome, de l'allocation de Grégoire XVI, relativement aux affaires de Cologne. Ensuite un exposé de la situation actuelle de l'association flamande pour la propagation de la foi, et une correspondance fort intéressante y relative, entre S. Em. le cardinal Fransoni, préfet de la congrégation de *propaganda fide*, et MM. les administrateurs de notre diocèse. Les sommes envoyées en Amérique depuis 1824, par l'association de Gand, pour soutenir l'œuvre des missions, montent à 200,000 fr.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du *Moniteur* du 9 janvier.)

Un arrêté royal du 31 décembre, porte ce qui suit :  
Voulant mettre le personnel du corps des mines en rapport avec les besoins nouveaux du pays et avec les devoirs qu'impose au gouvernement la loi du 2 mai 1827.

Nous avons arrêté et arrêtons :  
Art. 1<sup>er</sup>. Le nombre des sous-ingénieurs des mines est porté à six. Ils sont attachés au service général des divisions, ou adjoints aux ingénieurs de district, soit pour les aider dans l'exercice de leurs fonctions, soit pour les suppléer dans une partie déterminée de leur service ; dans ce dernier cas, ils correspondent directement avec l'ingénieur en chef de la division.

2. Le nombre des conducteurs des mines est porté à vingt-quatre, dont six de première, huit de seconde et dix de troisième classe. Les conducteurs sont placés sous les ordres immédiats de l'ingénieur en chef, des ingénieurs ou des sous-ingénieurs auxquels ils sont spécialement attachés dans leurs services respectifs.

3. Les ingénieurs en chef sont, dans leurs divisions respectives, les chefs de service. Ils sont en cette qualité chargés d'assurer la marche régulière de toutes les branches du service ; seuls ils correspondent directement soit avec le ministre ; soit avec les gouverneurs et les députations des conseils provinciaux.

4. Les traitemens sont fixés de la manière suivante :  
Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, fr. 6,300 ; id. de 2<sup>e</sup> id., fr. 5,200, id. de 1<sup>re</sup> classe, fr. 3,800 ; id. de 2<sup>e</sup> id., fr. 3,200 ; sous ingénieur, fr. 2,000, conducteur de 1<sup>re</sup> classe, fr. 2,400, id. de 2<sup>e</sup> id., fr. 2,000 ; id. de 3<sup>e</sup> id., fr. 1,500. Lorsqu'un membre du corps remplit par *intérim*, sans qu'il ait de titulaire, des fonctions supérieures à son grade, il lui sera alloué, en sus de son traitement propre, la moitié de la différence entre ce traitement et celui de la seconde classe du grade dont il remplit les fonctions, ainsi que les indemnités fixes et extraordinaires attribuées à ces fonctions.

— Par arrêtés royaux de la même date :  
Le sieur J. Bidaut, actuellement sous ingénieur des mines, est promu au grade d'ingénieur de deuxième classe.  
Le sieur Fidèle Rucloux, actuellement conducteur de 2<sup>me</sup> classe des mines, remplissant provisoirement les fonctions de sous ingénieur dans le 5<sup>e</sup> district à Liège, est définitivement promu à ce grade. Le traitement y attaché lui sera payé à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1838.

Sont promus au grade de sous ingénieur des mines, les sieurs Mathieu Mueseler, actuellement conducteur de 2<sup>me</sup> classe ; Félix Jochems, actuellement conducteur de 3<sup>me</sup> classe ; Paul De Crassier, idem.

Le sieur Edouard Scauffaire, juge de paix du canton de Mons, est nommé juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de cette ville, en remplacement du sieur Willaamez, appelé à d'autres fonctions.

Nous apprenons que Mlle. Caroline Samuël se propose de donner un premier concert, le jeudi 18 de ce mois. Cette jeune artiste, âgée de 16 ans, est digne du plus vif intérêt : on se rappelle qu'elle a été de notre conservatoire, elle a eu plus d'un succès ; un premier prix et une médaille en argent, lui ont été décernés, il y a environ deux ans. Mlle. Samuël, qui depuis 18 mois a souffert d'une maladie assez grave, a consacré ses loisirs à donner des leçons à son jeune frère, aujourd'hui à peine âgé de 12 ans. La maîtresse et son jeune élève se feront entendre dans le concert qu'ils se proposent de donner.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 10 janvier, 7<sup>me</sup> représentation du 5<sup>me</sup> mois d'abonnement, LA MARQUISE, opéra comique en un acte. — SANS NOM, vaudeville en un acte. — Le 3<sup>e</sup> acte de la MUETTE. — La Tarentelle par Mme. Besancenot et Louise. — LE RAPIN.  
On commencera à 5 1/2 heures.

Le 1<sup>er</sup> février, grande soirée napolitaine composée de concert, scènes comiques, proverbes, tombola et bal.

La souscription est ouverte tous les jours de 10 à 4 heures au bureau de location. Le prix est de 5 frs. par personne à toute place, chaque souscripteur recevra deux coupons de tombola, le billet pris au bureau n'aura droit qu'à un seul coupon. Les lots de la tombola, au nombre de 42, seront exposés au foyer du public, à dater du dimanche 7 jusqu'au lundi 22. La souscription sera fermée mardi 23.

MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges, sont priés de faire retirer leurs coupons jeudi 18 du courant, avant 11 heures.



**LIBRAIRIE ANCIENNE**

DE  
**M. L. et A. POLAIN, FRÈRES,**  
RUE St. GANGULPHE, n. 658.

**EN VENTE :**

**LES SIX CENTS FRANCHIMONTOIS,**  
DRAME HISTORIQUE EN 4 ACTES,  
**PAR THYS.**  
1 volume 8°. Prix 1 franc.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 JANVIER.**  
Naissances, 6 garçons, 6 filles.  
Décès, 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir: D. J. Bia, âgé de 73 ans, sans profession, rue Hocheporte, époux de M. M. Moreau — A. Hansens, âgé de 55 ans, journalier, faubourg d'Amersœur, célibataire. — M. L. Baiwir, âgée de 31 ans, sans profession, porte St-Léonard. — M. E. J. Lagauche, âgée de 28 ans, brodeuse, faubourg Saint-Léonard.

**ANNONCES.**

BEAU QUARTIER A LOUER, rue Saint-Jean Baptiste, n° 735. 2385

DEUX QUARTIERS composés chaque de 4 pièces avec pompe, citerne, cave et grenier, A LOUER à des personnes sans enfants, au n. 652, rue St. Hubert.

**LA VENTE DES MAISONS**

Sises à Liège, rue Neuve, n. 434, rue des Ravets, n. 454, ET DES

**NEUF RENTES,**

PROVENANT DE LA SUCCESSION  
DE M. JACQUES-JOSEPH MARCHIN,  
PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE POUR LE 28 DÉCEMBRE,  
Aura lieu définitivement et sans faculté de surenchérir le seize janvier 1838, dix heures du matin, en l'étude à Liège, n. 592, du notaire KEPPE, où les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés. 19

**Vente par licitation  
D'UNE PART DE HOULLÈRE.**

MARDI 16 JANVIER 1838, A 2 HEURES DE RELEVÉE,  
Chez BARÉ TROKAY, A St.-GEORGES,  
Le notaire DIEUDONNÉ,  
EXPOSERA EN VENTE AUX ENCHÈRES,

Pardevant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, 664<sup>es</sup> et 3/4 d'un autre 64<sup>es</sup>, appartenant à Toussaint Joseph Gonda, enfant mineur, dans la houillère d'Oulhaye, commune de St. Georges, à 3/4 de lieue de la Meuse.

Les produits de cette houillère, sont de bonne qualité et d'un débit assuré.

Une nouvelle bûche est commencée, pour en former une grande exploitation.

S'adresser audit notaire, pour voir les conditions de la vente, les plans de surface et des coupes des couches. 2366

**CHOCOLAT**

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saulep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

**AVIS ESSENTIEL.**

**La Pâte pectorale de REGNAULD aîné,**

PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45.

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de ce Pectoral ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prévenons le public que la vraie PÂTE de REGNAULD aîné ne s'obtient que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD aîné, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD aîné et le seul propriétaire de la Pâte qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique :  
A HERVE, chez M. Aug. GAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; à LIÈGE, chez M. FROIDBISE, pharmacien, rue Pont d'Ile, 831; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY, 204. 2367

**VENTE**

**DE  
TERRES.**

LES 29, 30 ET 31 JANVIER, A 9 HEURES DU MATIN,  
Les héritiers de Madame veuve DETRIXHE, née DEMANY,  
FERONT PROCÉDER

par le ministère des notaires BOULANGER et RENOZ en l'étude de ce dernier, au bout de la rue du Pot d'Or, à Liège,

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES  
DES IMMEUBLES**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE LA DITE DAME, SAVOIR :  
**LE LUNDI 29 JANVIER.**

COMMUNE DE HERMALE.

1. QUATRE PIÈCES DE TERRES, situées commune de HERMALE, contenant un hectare, 46 ares, 80 centiares.  
COMMUNE DE HACCOURT.

2. CINQ PIÈCES DE TERRE, située commune de HACCOURT, contenant 93 ares 10 centiares.  
COMMUNE DE FEXHE-SLINS.

3. CINQ PIÈCES DE TERRE, situées à Fexhe-Slins, contenant 1 hectare 83 ares 10 centiares.  
COMMUNE DE GLONS.

4. TREIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Glons, contenant 5 hectares 97 ares.  
COMMUNE D'OUPEYE.

5. DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune d'Oupeye contenant 1 hectare 13 ares 75 centiares.  
**LE MARDI 30 JANVIER.**

COMMUNE D'HEURE LE ROMAIN.

6. VINGT SIX PIÈCES DE TERRE et deux petites maisons, situées commune d'Heure le Romain, contenant 9 hectares 62 ares.  
COMMUNE DE HERMÉE.

7. SEIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Hermée, contenant 9 hectares 83 ares 45 centiares.  
**LE MERCREDI 31 JANVIER.**

COMMUNE DE HOUTAIN ST. SIMÉON.

8. QUARANTE DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune de Houtain St. Siméon, contenant 11 hectares 7 ares.  
Tous ces immeubles sont détaillés avec les noms de ceux qui les exploitent dans des placards qui seront affichés aux lieux accoutumés et distribués tant à Liège chez les notaires BOULANGER et RENOZ que dans les différentes communes de leur situation.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente en l'étude desdits notaires, et voir les plans du cadastre qui sont déposés en celle dudit notaire RENOZ. 2333

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN,

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSSENT,  
rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est la plus puissante des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus sont facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un petit de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

**EN VENTE**

CHEZ LE ROUX, BERTHOT, FRANÇOIS ET C<sup>e</sup> LEMAIRE;  
TIRCHEN, PERICHON, CHÉON.

**NOUVELLES LEÇONS FRANÇAISES,**

DE  
LITTÉRATURE ET DE MORALE,

**RECUEIL**

EN PROSE ET EN VERS,

DE MORCEAUX CHOISIS DANS LES MEILLEURS AUTEURS DES DEUX

DERNIERS SIÈCLES,

et dans la littérature contemporaine.

**OUVRAGE**

ADOPTÉ

dans les universités, les collèges et les pensionnats.

CINQUIÈME ÉDITION

**DEUX BEAUX VOLUMES PETIT IN-OCTAVO**

CONTENANT

LA MATIÈRE DE 6 VOLUMES ORDINAIRES,

PRIX 5 FR.

ET 6 FR. PASSÉ LE 15 JANVIER.

**ABRÉGÉ**

DE

**l'histoire de Napoléon**

D'APRÈS

MM. DE NORVINS, GOURGAUD ET LAS CASES.

EN DEUX VOLUMES IN-18 orné d'une vignette

REPRÉSENTANT

**L'EMPEREUR A AUSTERLITZ**

PRIX 1 60 CENTIMES.

Ces ouvrages se trouvent aussi chez les éditeurs

DEMORTIER FRÈRES imprimeurs à BRUXELLES,

rue Léopold, faubourg de Namur. 1

**PASTILLES PECTORALES**

AU BAUME DE TOLU, D'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.  
Prix: 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction. 1798

**BOURSES.**

PARIS, LE 8 JANVIER.

Cinq pour cent.	108 05	Esp. D. diff. s. int.	5 78
Trois pour cent.	78 85	Dt. pas. s. int.	4 58
Act. de la B. de Fr.	2560 00	Belg. Empr. 1832	000 00
Napl. Cert. Falc.	98 05	Banque de Belg.	487 50
Esp. Ardois 1834.	21 1/2		

BRUXELLES, LE 9 JANVIER.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SOUS DES ACTIONS.	
Deute activ. 2 1/2	54 3/8	P S. d'Ougrée.	000 00
Emp. Rotsch.	101 1/4 et	P S. Sars-Lanch.	000 00
Fin cour.	101 1/4	P Che de fer.	000 00
1836, 4 1/2	00 00	S. de Venues.	000 00
Fin cour.	00 00	Bat. à V. Anv.	000 00
E. de la ville 1832	100 3/4	S. St. Léona.	103 00
HOLL. Dette active	53 3/4	S. Chatelin.	000 00
Rente domaniale	98 1/2	S. Verrieres.	000 00
AUTRICHE. Métall	105 00	Ecl. gaz. rés.	000 00
NAPLES. Falconnet	91 1/2	S. Raffinerie.	000 00
ESPAÑ. Dette act.	20 00	P Verr. Charl.	000 00
Fin cour.	00 00	Expl. l'Espér.	000 00
pr. 4 m. d. t.	20 D. 4	P Des Brasseries.	000 00
différée 1830.	00 00	Librairie H.	000 00
1835.	00 00	Typogr. W.	000 00
dette passive.	00 00	Fabr. Tapis.	000 00
PORT. Dona Maria	00 00	Fabr. de fer.	000 00
BRESIL 1824.	70 1/2	Mutual. ind.	113 00
ROME. 1831.	100 1/2	P C. de Bruges.	000 00
		H. E. Monc.	000 00
		Libr. Meline.	000 00
		S. act. réun.	105 1/4
		S. de Fleu.	000 00
		P Ebénisterie.	000 00
		Librairie Sc.	000 00
		Fab. Pianos.	000 00
		H. E. Borin.	000 00
		Hoyoux.	000 00
		Fabr. de pap.	000 00
		Lits de fer.	000 00
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger.	000 00
		à V. r. d.	000 00
		riv. g.	000 00
		De Mulb. à Th.	000 00
		P Cologne.	0000 00
		Al Luxembourg.	000 00

Imprimerie de J.-Ble. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.